



Union Régionale LORRAINE

Porte F- Place du Général de Gaulle – 57000 Metz

Tél : 03 87 62 67 64 – SNCF 772 992

e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

EIC LORRAINE

Compte-rendu de la réunion DP du 26 septembre 2013

La séance s'est déroulée sous la présidence de M.Frédéric HORNY – DET, assisté de M. Reynald PISIAS – RRH et M. Bernard SIMON - Adjoint RS.

QUESTIONS :

1/ La délégation UNSA demande à savoir où en est l'écriture de la consigne EIC LOR RH00015 « Organisation des réunions des conseils de collectifs de travail ».

Suite à plusieurs remarques, le référentiel RH 0015 est en cours de modification. Il devrait être diffusé pour le 1er novembre 2013.

2/ La délégation UNSA souhaite connaître les postes vacants sur l'établissement.

UO Hagondange:

- Longuyon : 1 poste AC (suite inaptitude)
- Uckange : 1 AC Poste 1 et 1 AC Poste 2 (inaptitude + restrictions médicales).

Suite à offre de poste, deux agents ont été retenus et feront l'objet d'une promotion (NAC).

- Aiguilleur Thionville PRCI (mutation prévue de lui-même remplacé par un agent de FRET - poste tenu provisoirement par les agents de Thionville Poste A)

UO Metz Sablon :

- AC Bitche - (cf DP précédentes)

UO Toul : Néant

UO Epinal : Néant
UO Capacité : Néant

3/ La délégation UNSA et les agents souhaitent un point sur les embauches.

Depuis les dernières DP, les 9 ATEF ayant validé leur formation ont été embauchés. Ils sont affectés à Creutzwald (2), Thionville (1 + 2 détachés à FRET), Hagondange (1), Chalindrey (1), Revigny (1 + 1 détaché à FRET) .
Il n'a pas été possible de recruter les 2 TH prévus.
Les autorisations d'embauches correspondantes permettront toutefois d'embaucher 2 ATT.TS en octobre (affectations à préciser).

4/ La délégation UNSA et les agents souhaitent connaître les raisons de l'augmentation des fonctions supérieures sur l'UO Hagondange (B sur C et C sur D).

Fonctions supérieures C/D : Des promotions au grade de CSRMV sont prévues et feront l'objet d'une NAC (offre à la Bourse).
Fonctions supérieures B/C : il s'agit principalement d'un agent à Verdun, et d'un autre à Thionville (agent dans le cycle TTMV).
L'ensemble des agents ayant fait des fonctions supérieures ont perçu la prime correspondante. Celle-ci est générée automatiquement par IDAP.

5/ La délégation UNSA et les agents souhaitent savoir ce que compte faire la Direction pour palier au manque d'agent de qualification D sur le triangle ?

Mutation+promotion de Mme T (TA) au 01/09/2013 + promotion de M. M (LA) au 01/10/2013.
De plus, 3 ATT TS sont affectés au Triangle.

[Commentaire UNSA : affaire à suivre...](#)

6/ La délégation UNSA et les agents souhaitent quelques précisions sur le compte Epargne Temps. Le solde de celui-ci (courant comme d'activité) se décompose de la façon suivante : X jours non monétisable, X jours monétisables, X jours abondement. En cas de décès de l'agent avant utilisation de ces comptes temps, que deviennent ces jours ? Existe-t-il une différence entre « non monétisables », « monétisables » et « abondement » ? Les jours sont ils perdus ou payés ? S'ils sont payés, à qui le sont ils si l'agent n'est pas marié ? Quelles références réglementaires définissent ces 3 appellations ?

Les sous-comptes courant et de fin d'activité sont liquidés en cas décès de l'agent qui en était détenteur à ses ayants droits.

Certains évènements de la vie autorisent une sortie anticipée, en une seule fois et sous forme monétaire, des droits monétisables.

Ces évènements sont : le décès du conjoint, d'un père, d'une mère ou d'un enfant de l'agent, ou l'accompagnement en fin de vie du conjoint, d'un père, d'une mère, ou d'un enfant de l'agent.

Seuls certains jours du CET sont monétisables, il s'agit des fériés, TC, TY, jours de congés annuels

au-delà du 25ème (obligation légale) et les jours d'abondement. Ne sont donc pas monétisables : les RQ, les RN, les congés en dessous du 25ème inclus, et les congés médaille du travail (AC).

L'abondement est le nombre de jour que rajoute l'entreprise à chaque fois qu'un agent épargne un

ou plusieurs jours dans le CET.

En effet, lorsqu'un agent de l'entreprise décide d'ouvrir un CET, le premier jour affecté au CET est

abondé à 100% par l'entreprise.

Les RH 926 et 930 définissent ces trois appellations.

[Commentaire UNSA : quelques précisions fortes utiles.](#)

7/ L'EIC Lorraine propose pour cette fin d'année un challenge portant sur les congés 2013. La délégation UNSA et les agents s'interrogent sur l'équité de ce challenge sachant le fait établi que dans certaines gares il y a un manque important de personnel, qu'il y a des congés refusés. Comment vont se répartir les lots lorsqu'il est fait appel à des agents d'autres gares pour assurer les remplacements ? N'y aurait il pas une légère discrimination au départ entre les gares bien et moins bien loties ?

L'objectif de ce challenge est d'accompagner la communication sur la programmation des congés.

Afin justement de ne pas défavoriser les équipes en difficulté, ce challenge se décompose en trois périodes distinctes, chacune permettant de valoriser la progression des résultats :

- sur l'ensemble de l'année 2013
- sur le 2e semestre
- sur la période "creuse" du 07/11 au 20/12/2013.

Le challenge concerne les 4 UO d'HGD, MZS, TL et EL. L'UO CAPACITE n'a que 2 équipes disposant

d'agents de réserve et ne se prête donc pas à ce challenge.

Afin de ne pas oublier ces derniers, un challenge propre à l'UO CAPACITE est également organisé.

[Commentaire UNSA : cela ressemble de plus en plus à une usine à gaz. On a bien du mal à voir l'utilité d'un tel challenge.](#)

8/ La délégation UNSA et les agents souhaitent connaître pour chaque équipe de l'EIC Lorraine le nombre de jours où le Dpx de celle-ci ou un dirigeant de l'UO concerné ont tenu un poste d'opérationnel depuis le début de l'année en situation particulière et en situation de commande prévue.

Pour l'ensemble de l'EIC, depuis le début de l'année, et jusqu'au 31 août, il y a eu 163 jours de remplacements par l'encadrement des UO :

UO HGD = 86
UO MZS = 15
UO TL = 19
UO EL = 40
UO CAPA = 3

Les UO d'HGD et EL présentent une situation anormale.

Elle s'explique par une tension particulière sur les effectifs durant l'été 2013 dans les gares de LONGUYON et CHALINDREY.

Dans le premier cas, elle résulte d'une accumulation d'inaptitudes sur une même équipe.

Dans le 2e, il s'agit de l'absence prolongée de 2 agents suite à blessure hors service. A chaque fois, les congés protocolaires avaient été accordés, et l'UO a cherché à palier ces absences sans rappeler des agents en congés.

Pour les 3 autres UO, la situation doit être considérée comme normale, compte tenu de l'obligation de maintien des compétences pour l'encadrement (arrêté d'aptitude), et de quelques remplacements inopinés dans le cadre de l'astreinte.

Commentaire UNSA : la gestion du personnel à flux tendu a ses limites. Dans certaines gares, elles semblent être atteintes...

9/ La délégation UNSA demande à connaître la liste des postes de l'EIC Lorraine qui ont accès à l'intranet. Le flash 26 de Juin parle d'un nouveau site intranet pour l'EIC Lorraine accessible par le biais de la session Windows de l'agent. Qu'en est il de l'envoi des identifiants aux agents ne possédants pas de session ?

Une borne intranet est en place au CFCF

5 bornes sont en cours d'installation :

- Poste D Metz (prise réseau installée - PC en cours d'installation par l'ASTI)
- Sarralbe (prise réseau installée - PC en cours d'installation par l'ASTI)
- Kahlausen (prise réseau installée - PC en cours d'installation par l'ASTI)
- PRCI Thionville (PC en place - installation prise réseau en cours)
- Woippy poste 1 (prise réseau en place - PC en cours d'installation)

Concernant l'envoi des identifiants, il aurait été fait.

S'il n'a pas été reçu, il convient de contacter la Hot Line au 705111 (ou 04.26.21.17.09).

10/ Depuis peu arrive dans les postes le référentiel DC7202 « Procédures de communication – Livrets de formulaires ». Un kit d'animation doit être fourni comme support à la formation de ces nouvelles versions (DC1502, 7202, 3790 et 1732). La délégation UNSA demande s'il sera disponible à temps.

Les formations ont été engagées par les ASFP ou DPX en s'appuyant sur le référentiel DC7202 et support d'UO.

Un tableau récapitulatif des situations rencontrées et des ordres à utiliser a été diffusé en même temps que le guide d'utilisation écrit par DCF.

Par ailleurs, le pôle S valide et diffuse cette semaine une info S qui décrira le mode opératoire des échanges agent sédentaire/conducteur (et inversement) afin de clarifier les conditions d'utilisation des formulaires et comptes-rendus associés.

La mise en application des nouvelles procédures est prévue le 7 octobre, avec accompagnement par l'encadrement, aussi bien à l'EIC que côté Traction.

Dorénavant, le Centre de Formation pourra programmer des modules de formation continue "évolutions réglementaires" si des demandes sont formulées par les UO.

Commentaire UNSA : une volonté manifeste de la DCF et par conséquent de l'EIC de ne pas donner une véritable formation pour toutes ces modifications. Problème de coût ou de moyen ?

11/ La délégation UNSA demande à connaître les sites de l'EIC Lorraine où une convention est signée avec l'EEV pour des prestations Escalé notamment la prise en charge de PMR. A ce titre, de quelle formation doit bénéficier un nouvel embauché ?

Les prestations dues par l'EIC à l'Escalé font l'objet d'un contrat de prestation, dont les annexes sont à disposition des DPX (elles peuvent être affichée en gare).

Concernant la prise en charge des PMR , il faut distinguer deux cas

- Les gares "Accès +" dans lesquelles nous devons une prestation complète :
Prise en charge des PMR au départ, en correspondance et à l'arrivée en gare,
Exploitation de « base Assistance » pour les gares ouvertes à « Accès Plus »,
Application des procédures « Accès TER » pour les gares ouvertes à Accès TER.
La gestion des Unités Fauteuil Roulants (UFR) est prévue à Charmes, Conflans, Epinal, Longuyon, Lunéville, Remiremont (un seul train 835226), Sarreguemines (en dehors de la présence escalé), Saint Dié, Verdun et Vittel.

- Les autres gares, qui en application de la loi sur l'accessibilité, feront leur « meilleur possible » pour assurer ce service :
Prise en charge des PMR (autre que UFR) au départ, en correspondance et à l'arrivée en gare
Avis par dépêche à la gare de correspondance ou d'arrivée
Transmission des statistiques de prise en charge au correspondant PMR de la DTER.

Les gares concernées sont : Arches, Bruyères, Contrex, Etival, Mirecourt, Raon, Varangéville et Vézelize.

Formation : les nouveaux embauchés doivent être formés comme les autres agents si des prestations escale sont prévues sur leur lieu d'affectation.

Les formations sont gérées par l'activité Escale, les KN1 et suivis sont gérés par le DPX infra.

Commentaire UNSA : dernière minute, il vient enfin d'être acté qu'une formation est nécessaire pour exécuter une prise en charge PMR. Mais à quand la mise en place de cette formation?

12/ Le samedi 20 juillet 2013, le conducteur du train 451550 se présente au téléphone de la gare d'Audun Le Roman pour s'annoncer prêt au départ. Or la gare d'Audun Le Roman est fermée au service de la circulation du vendredi 22h au dimanche 22h. La délégation UNSA et les agents souhaitent connaître les raisons de ce dysfonctionnement et comment s'est débloquée cette situation.

Il s'agit d'une erreur de tracé de la marche de reprise du train 451550 au départ d' Audun le Roman par le bureau horaire.

Le COGC Nancy, alerté par le conducteur de la fermeture de la gare, a sollicité le dirigeant d'astreinte de l'UO d'Hagondange afin qu'il recherche une solution pour expédier le train 451550.

Un agent apte à la tenue du poste d'Audun le Roman s'est porté volontaire pour réouvrir la gare le temps nécessaire à l'expédition du train.

Commentaire UNSA : mea culpa de la direction...

13/ Un article de presse reçu de nos collègues de Champagne Ardennes évoque le remplacement des trains par des bus entre Verdun et Chalons. La délégation UNSA souhaite savoir si cette information concerne le prochain service ?

CLM - Bien que des réflexions aient lieu au sujet des conditions d'exploitation de la ligne 5 (côté Chalons), aucune décision n'est arrêtée, et le prochain service ne devrait pas entraîner de modifications importantes.

Commentaire UNSA : L'UNSA restera attentive à toute évolution.

14/ Des problèmes de connexions importants au site du «Relevé de Déplacement » sont apparus courant Juillet et Août, la délégation UNSA souhaite en connaître le motif.

Des difficultés importantes de connexion au site du "relevé de déplacement (RLD)" sont effectivement apparues cet été.

La cause de ces blocages vient de la mise en place de l'annuaire groupe (?).

De ce fait, des problèmes de connexion avec le mot de passe habituel sont intervenus.

[Commentaire UNSA : et les problèmes subsistent !](#)

* * * * *

La prochaine réunion des DP se déroulera les 05 et 06 décembre.

Merci d'adresser vos questions pour le 22/11/13.

Vos contacts UNSA sur l'EIC LORRAINE :

Délégués du Personnel :

1er collègue :

Julien GAUCHEROT

Olivier BILOUROU

06 82 48 96 45

Gilles ZERRES

06 15 67 03 07

2^{ème} collègue :

Eric BUGADA

03 82 39 81 07 ou 778.107

Mickael BAILLY

Représentant Syndical :

Pascal SCHMITT

06 81 57 04 64

COTISATIONS 2013

Adhérents QUALIFICATION	Cotisations annuelles Euros	Réduction d'impôt (66%)	Coût annuel réel après réduc.	Coût mensuel réel après réduc.
A/B - TA	89,00 €	58,74 €	30,26 €	2,52 €
C - TB 1	93,00 €	61,38 €	31,62 €	2,64 €
D 1 - TB 2	98,00 €	64,68 €	33,32 €	2,78 €
D 2 - TB 3	108,00 €	71,28 €	36,72 €	3,06 €
E 1	108,00 €	71,28 €	36,72 €	3,06 €
E 2	121,00 €	79,86 €	41,14 €	3,43 €
F 1	134,00 €	88,44 €	45,56 €	3,80 €
F 2	150,00 €	99,00 €	51,00 €	4,25 €
G 1	160,00 €	105,60 €	54,40 €	4,53 €
G 2	173,00 €	114,18 €	58,82 €	4,90 €
H 1	185,00 €	122,10 €	62,90 €	5,24 €
H 2	197,00 €	130,02 €	66,98 €	5,58 €
CS	210,00 €	138,60 €	71,40 €	5,95 €
Contractuels				
Exécution	89,00 €	58,74 €	30,26 €	2,52 €
Maîtrise	108,00 €	71,28 €	36,72 €	3,06 €
Cadres	134,00 €	88,44 €	45,56 €	3,80 €
Alternants				
Alternants	42,00 €	27,72 €	14,28 €	1,19 €
Retraités				
Retraités	42,00 €	27,72 €	14,28 €	1,19 €
Veuves et Veufs				
Veuves et Veufs	20,00 €	13,20 €	6,80 €	0,57 €

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :

UNSA/ Cheminots - M. Le Secrétaire Régional - Union Régionale Lorraine
Porte F - Gare de METZ

Téléphone : 03.87.62.67.64 - 77.29.92 unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

Réduction de 66 % sur impôts

et

adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM.....Prénom.....

Fonction.....Grade.....Qualification.....Niveau.....

Adresse domiciliaire

Etablissement.....N° CP.....

Téléphone Service.....Téléphone Portable.....

Adresse EMail (perso ou SNCF)

A.....le.....Signature.....